



BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2021



www.sougeleganelon.fr



Brisons le confinement



Sougé le Ganelon

SOMMAIRE

Mot du Maire p. 2

Année d'élections

• Vos élus p. 3

• Communauté de communes (CCHSAM) p. 4

• Sénat p. 5

• Pays de la Haute Sarthe p. 5

• Parc Naturel Régional Normandie-Maine p. 5

Vie de la commune

• Actualités p. 6 à 8

• Dossiers en cours p. 8

• Ecole, SIVOS, Cantine p. 9

• Services p. 10 et 11

• Achats et travaux p. 11

Citoyenneté p. 12

Hommages p. 13

Entreprises

• Nouvelles entreprises p. 14 et 15

• Jeannette p. 15

Confinement p. 16

Associations p. 17 à 21

Etat civil, locations salles, concessions p. 22

Comptes administratifs p. 23

Agenda et numéros utiles p. 24

En couverture :
Trotinette électrique tout terrain Zosh fabriquée par
l'entreprise Cochet

MOT DU MAIRE

Avec les Membres du Conseil municipal élus en 2020, je vous souhaite une **bonne année 2021** tant sur le plan personnel, professionnel que de la santé. Je remercie les administré(e)s qui, malgré les difficultés sanitaires, se sont déplacé(e)s pour les élections municipales et nous ont renouvelé leur confiance pour ce nouveau mandat (2020-2026). Je remercie également nos agents, ceux de la commune, de l'école, de la cantine, de la garderie ainsi que les enseignantes pour s'être adapté aux nouvelles mesures d'hygiène drastique anti-Covid.

L'année 2020 a été difficile compte tenu de l'état d'urgence sanitaire décrété par le Gouvernement : pandémie de la Covid-19, deux périodes de confinement avec fermeture des commerces et de l'école, élections municipales avec un taux d'abstention record et élection du Maire différée d'avril à juin, vie associative en pause, cérémonies patriotiques en comité très restreint. Chacun a dû s'adapter ; je remercie la population d'avoir respecté les consignes !

La solidarité s'est aussi exprimée pendant ce temps : confection de masques par des bénévoles et distribution gratuite par la commune, mise en place du Plan Communal de Sauvegarde avec appels téléphoniques aux personnes âgées pour prendre des nouvelles et détecter des difficultés, maintien du versement de la subvention annuelle à chaque association communale. Cette situation est exceptionnelle et nous allons nous en relever avec l'espoir de reprendre une vie sociale normale en 2021.

Notre commune a continué à mener à bien ses projets en cette période très difficile pour la gestion communale : des travaux importants **d'accessibilité du cimetière** avec la réfection des allées principales ainsi qu'**à la cantine et la garderie ; la fibre optique** qui continue son déploiement pour être opérationnelle prochainement ; **trois parcelles** du lotissement de la plaine des Boulaies vendues ; **des travaux de voirie** (route des Rochers, partie route des Bussonnières, au Gué Ory : impasse du Gué, amorce du parking près de la Sarthe). Nous réfléchissons à d'autres projets dont le remplacement de la toiture de l'atelier municipal, la création d'une cuisine dans le garage attenant à la salle des associations, la pose de 2 bornes de rechargement pour véhicules électriques près de la pharmacie, la réfection de l'éclairage public en led, le fleurissement avec la plantation d'arbres, la présence médicale, etc... En vous renouvelant mes meilleurs vœux à tous et toutes.

Philippe Rallu

Maire

1^{er} vice-Président CCHSAM

www.sougeleganelon.fr

ANNÉE D'ÉLECTIONS

VOS ELUS



Philippe Rallu
Maire de Sougé le Ganelon



Pascal Monnier
1er Adjoint



Sylvie Beucher
2ème Adjoint



Patrick Mouetaux
3ème Adjoint



Brigitte Boucher
Conseillère municipale



Gérard Boulay
Conseiller municipal



Loïc Chemin
Conseiller municipal



Gilles Chevé
Conseiller municipal



Cédric Commin
Conseiller municipal



Jean-Marc Dorneau
Conseiller municipal



Martine Julienne
Conseillère municipale



Valérie Lenormand
Conseillère municipale



Anne-Claire Revert
Conseillère municipale



Peggy Pitou
Conseillère municipale



Arlette Trocherie
Conseillère municipale

UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL POUR 6 ANS

Le 15 mars dernier, l'ensemble des candidats de la liste « Agissons ensemble pour Sougé le Ganelon » a été élu au 1er tour des élections municipales. Le nouveau conseil est composé de 10 membres du conseil sortant complété par 5 nouveaux membres : 7 femmes et 8 hommes. Malgré un contexte difficile dû à la COVID-19, 301 personnes sont venues voter (soit 45% des personnes inscrites). Les élus remercient tous ceux et celles qui, malgré ces circonstances, se sont déplacés. Pendant la période de confinement de plusieurs semaines, l'installation du conseil a été reportée. Le 25 mai 2020, l'installation officielle du nouveau conseil a permis aux nouveaux élus de procéder aux élections du Maire, des adjoints et de désigner les délégués au sein des organismes extérieurs.

- Décision de diminuer le nombre d'adjoints à 3 (contre 4 auparavant)
- Suppression du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : désormais facultative dans les communes de moins de 1500 habitants, la compétence sera désormais exercée directement par la commune.

ACTIONS PRÉVUES POUR LE MANDAT 2020-2026

Assainissement : résolution des fuites à la lagune (procédure judiciaire en cours) et raccordement à l'assainissement collectif de la zone du Puits Forget et son impasse.

Équipement collectif : travaux d'extension du cimetière et parking à créer avec espaces verts ; mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des allées du cimetière, de l'entrée de la cantine, création d'une cuisine dans le garage attenant à la salle des associations ; rénovation de l'éclairage public ; rénovation du sol de la salle polyvalente ; commercialisation du lotissement de la Plaine des Boulaies.

Voirie : lotissement de la Plaine des Boulaies (voirie définitive et éclairage public) ; projet d'aménagement de ralentissement de vitesse rues de la Fontaine et des Rochers ; entretien de la voirie en agglomération.

Mobilité et sécurité : liaison piétonne Assé/Sougé le long de RD 106

Sauvegarde et entretien du patrimoine : toiture de l'atelier à refaire à neuf ; église : travaux sur la voûte du chœur et restauration de 2 statues classées ; toiture à surveiller.

Création d'une journée citoyenne

Maintien des services à la population : la Poste, la Maison médicale et l'école.

Animation de la commune : soutien aux associations communales ; aide aux expositions ou animations programmées (la Gaudinière et guerre de 1870-71) ; maintien de notre 3ème fleur au concours Villes et Villages Fleuris ; comice agricole.

Participation et partenariat : Intercommunalité CCHSAM

CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Le Maire est Président de droit de toutes les commissions et un vice-Président est désigné pour chacune des commissions.

Commission n° 1 – Travaux et Service Technique, Accessibilité, ERP, PCS, Cimetière

- Vice-Président : M. **Monnier**
- Membres : Mme **Boucher** - M. **Boulay** - M. **Dorneau** - M. **Mouetaux** - Mme **Pitou**

Commission n° 2 – Communication, Animation communale, Vie associative

- Vice-Présidente : Mme **Beucher**
- Membres : Mme **Julienne** - Mme **Lenormand** - Mme **Revert** - M. **Monnier** - Mme **Trocherie**

Commission n° 3 – Patrimoine et Bâtiments, Voirie, Sécurité routière, Assainissement

- Vice-Président : M. **Mouetaux**
- Membres : M. **Chemin** - M. **Chevé** - M. **Commin** - M. **Dorneau** - M. **Monnier** - Mme **Pitou**

Commission Finances

- Membres : Mme **Beucher** - M. **Chevé** - M. **Monnier** - M. **Mouetaux**

Commission Environnement et Fleurissement

- Vice-Présidents : Mme **Beucher** - M. **Monnier**
- Membres : Mme **Boucher** - M. **Commin** - Mme **Lenormand**

Le personnel du service technique sera associé aux travaux de cette commission.

Commission Sociale (ex CCAS) : Examen des demandes d'aide sociale, Repas des Anciens, Réceptions internes

- Membres : Mme **Beucher** (Responsable des achats) - Mme **Julienne** (Responsable logistique) - Mme **Lenormand** (Appui logistique) - Mme **Boucher** (Appui logistique) - M. **Monnier**

Conseillers communautaires (Cchsam) :

Dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du Conseil municipal. Sont par conséquent désignés conseillers communautaires : M. **Rallu** et M. **Monnier**

LES DELEGUES AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

DESIGNATION DES DELEGUES AU SIAEP DE SILLE LE GUILLAUME :

- Délégués titulaires : M. **Rallu** - M. **Mouetaux**
- Délégués suppléants : M. **Boulay** - M. **Monnier**

DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVOS ASSÉ-SOUGÉ :

- Délégués titulaires : M. **Rallu** - Mme **Pitou**
- Délégués suppléants : Mme **Boucher** - Mme **Revert**

DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ECOLE :

- Délégué titulaire : M. **Rallu**
- Délégué suppléant : Mme **Trocherie**

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE MAINE :

- Représentant titulaire : M. **Rallu**
- Représentant suppléant : M. **Dorneau**

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE :

- M. **Dorneau** en charge des questions de la Défense.

REFERENT SECURITE ROUTIERE :

- M. **Mouetaux**, référent Sécurité Routière auprès de la Préfecture.

REPRESENTANTS A SARTHE HABITAT (Commission d'Attributions des Logements) :

- M. **Rallu** représentant de la Mairie à Sarthe Habitat.
- Mme **Beucher** représentante de la Commission Sociale de la Commune à Sarthe Habitat.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ATESART :

- M. **Rallu** représentant au sein de l'Assemblée Générale.
- M. **Monnier** représentant au sein de l'Assemblée Spéciale.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) :

- Membres titulaires : Mme **Beucher** - M. **Monnier** - M. **Mouetaux**
- Membres suppléants : M. **Chemin** - M. **Chevé** - M. **Dorneau**

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Cette commission est composée du Maire, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants (communes de 2000 habitants ou moins), désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal, soit 6 années.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE SARTHE ALPES MANCELLES

La Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles regroupe 38 communes.

Les communes de Fresnay sur Sarthe, Coulombiers et Saint Germain sur Sarthe ont fusionné au 1^{er} janvier 2019 pour former la commune nouvelle de Fresnay sur Sarthe.

La collectivité est administrée par le Conseil communautaire composé de délégués élus des communes membres. 56 délégués titulaires représentent ces 38 communes du territoire.

Le 15 juillet 2020, le Conseil communautaire a désigné son Président, les vice-Présidents et les conseillers délégués en charge des différentes commissions ainsi qu'un membre du bureau.

- **Président** : Philippe **Martin**, Maire de Bourg le Roi *en charge du personnel et des marchés publics*
- **1^{er} vice-Président** : Philippe **Rallu**, Maire de Sougé le Ganelon *en charge du développement économique et du tourisme*
- **2^{ème} vice-Présidente** : Léa **Duval**, Maire de Beaumont sur Sarthe *en charge de la gestion des déchets*
- **3^{ème} vice-Président** : Fabrice **Goyer-Thierry**, 1^{er} adjoint au Maire de Fresnay sur Sarthe *en charge de l'Ecole Musique Danse Théâtre, de la communication, du soutien aux associations sportives et culturelles, de la gestion des équipements sportifs et culturels*
- **4^{ème} vice-Président** : Yves **Gérard**, 1^{er} adjoint au Maire d'Assé le Boigne *en charge de la santé et des centres sociaux*
- **5^{ème} vice-Président** : Jean-Louis **Clément**, Maire de Saint Ouen de Mimbres *en charge des bâtiments, des équipements et de la fibre optique*
- **6^{ème} vice-Président** : Jean-Pierre **Frimont**, Maire de Fyé *en charge des finances*
- **7^{ème} vice-Président** : Marcel **Levesque**, Maire de Vivoin *en charge de la voirie communautaire et de la fourrière animale*
- **8^{ème} vice-Présidente** : Stéphanie **Bouquet**, Maire de Moulins le Carbonnel *en charge de l'Espace France Services, de l'habitat social et des logements communautaires*
- **1^{er} conseiller délégué** : Francis **Lépinette**, Maire de Ségrie *en charge du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), de l'assainissement et de l'eau*
- **2^{ème} conseiller délégué** : Denis **Assier**, Maire d'Ancinnes *en charge de la sécurité des bâtiments et de l'accessibilité*
- **3^{ème} conseiller délégué** : Pascal **Delpierre**, Maire de Saint Léonard des Bois *en charge de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)*
- **4^{ème} conseillère déléguée** : Agnès **Dubois-Schmitt**, Maire de Saint Marceau *en charge de l'environnement, du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et du PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial)*
- **Membre du Bureau** : Fabienne **Labrette Ménager**, Maire de la commune nouvelle de Fresnay sur Sarthe



SENAT



Le Sénat est le représentant des collectivités de métropole et d'outre-mer et des Français établis hors de France. Avec l'Assemblée Nationale, ils composent le Parlement français.

Les 348 sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par environ 162 000 Grands électeurs. Dans chaque département, les sénateurs sont élus par un collège électoral de Grands électeurs formé d'élus de cette circonscription.

Un sénateur est élu pour un mandat de 6 ans. Depuis 2011, le Sénat est renouvelé par moitié, en deux séries, tous les 3 ans. Le renouvellement des sénateurs de la série 1 (170 sièges) s'est déroulé en 2017. En septembre 2020, les élections ont concerné 172 des 178 sénateurs de la série 2.

Cette année, le département de la Sarthe était concerné par l'élection de 3 sénateurs. Le 27 septembre dernier, 8 candidats se présentaient à ces élections sénatoriales. 1 565 Grands électeurs étaient appelés aux urnes en préfecture.

Qui élit les sénateurs ?

Les Grands électeurs sont représentés par des députés et sénateurs, conseillers régionaux élus dans le département, conseillers départementaux et des délégués des conseils municipaux.

Lors du Conseil municipal du 10 juillet 2020, 3 conseillers ont été élus pour être Grands électeurs : Philippe **Rallu**, Pascal **Monnier**, Patrick **Mouetaux**.

Résultat des élections sénatoriales pour le département de la Sarthe :

Les deux sénateurs sortants de la Sarthe, Jean-Pierre **Vogel** et Louis-Jean **de Nicolaÿ** conservent leur siège. Le troisième siège revient à Thierry **Cozic**, Maire d'Arnage.



PAYS DE LA HAUTE SARTHE

Créé le 23 septembre 2003, le syndicat mixte est composé des membres suivants :

- La Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles : 38 communes
- La Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé : 24 communes
- La Communauté de communes du Maine Saosnois (pour la partie Marollaise, ancienne Communauté de communes du Pays Marollais) : 16 communes

Missions et compétences :

- Mise en œuvre et renouvellement de la Charte du territoire en matière de développement économique, touristique, environnemental, culturel et social : études, animations, coordination et gestion nécessaires à la mise en place de projets dans ces différents domaines.
- Partenariat avec l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil régional ou tout autre partenaire. Dans ce cadre, il assure sur son périmètre d'intervention la cohérence et la coordination des actions d'aménagement durable en liaison avec le Parc Naturel Régional Normandie-Maine, lorsque celui-ci est compétent.
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), programme européen Leader (1 300 000 € distribués en subvention aux communes et communautés de communes).

Le collège des votants est constitué de 78 maires (disposant d'une voix chacun) et de 6 conseillers départementaux de la Sarthe (disposant de 4 voix chacun).

Philippe **Rallu** (Maire de Sougé le Ganelon), 1er vice-Président sortant du Pays a été élu Président.

3 vice-Présidents ont été élus également : Claude **Morin** (Maire de Nouans), Sonia **Moinet** (Maire de La Chapelle saint Fray), Philippe **Martin** (Maire de Bourg le Roi). Le bureau est constitué de 19 membres.

Le Président sortant du Pays de la Haute Sarthe était François **Robin**, ancien Maire de Beaumont sur Sarthe.

PARC NATUREL RÉGIONAL NORMANDIE-MAINE

Le Parc Naturel Régional Normandie-Maine s'organise autour de 2 instances décisionnelles : le comité syndical et le bureau syndical.

Le comité syndical est composé de 50 membres : 28 représentants des régions et des départements et 22 délégués des communes et villes-portes. Il se réunit 2 à 3 fois par an, vote le budget, fixe les effectifs et peut modifier les statuts. Sa composition change à chaque election territoriale.

Le bureau syndical compte 15 membres issus du comité syndical dont le Président et les 5 vice-Présidents. Le bureau exerce les compétences déléguées par le comité. Il se réunit environ 5 à 6 fois par an. Après les élections municipales du printemps dernier, chaque Conseil municipal des communes et des villes-portes du Parc a désigné un délégué Parc et un suppléant qui représentent la commune au sein du Parc. Les 149 délégués Parc sont des maillons essentiels entre l'institution et les 90 000 habitants du territoire.

Pour notre commune, Philippe **Rallu** et Jean-Marc **Dorneau** ont été désignés.

Le Parc Naturel Régional Normandie-Maine a formalisé sa candidature pour l'obtention du label Géoparc mondial Unesco en novembre 2019.

Celle-ci est disponible sur le site internet (www.parc-naturel-normandie-maine.fr)

Après une première analyse du dossier par des experts de l'Union Internationale des Sciences Géologiques (IUGS), la venue de deux évaluateurs était attendue. Celle-ci devait normalement intervenir en juin/juillet 2020 mais au regard des conditions sanitaires mondiales, l'évaluation est reportée à 2021.



ACTUALITÉS

OPÉRATION « 1 NAISSANCE, 1 ARBRE »

Depuis 2019, la commune de Sougé est inscrite dans la démarche « une naissance, un arbre ». Ce projet est soutenu par la région des Pays de la Loire.

Pour la première fois en janvier 2020, 3 familles sougéennes ont accepté de participer à cette opération proposée par la commune. En présence des familles et du Conseil municipal, 3 arbres portant les prénoms de 3 enfants, **Jessy, Constance et Gabriel** nés en 2018 ont été inaugurés.

Ces arbres (cormiers et érables) ont été plantés en novembre 2019. Cette opération se fera annuellement. Elle s'inscrit dans la participation de la commune au label « concours Villes et Villages Fleuris » en partenariat avec le Parc Naturel Régional Normandie-Maine. Un certificat de parrainage a été remis à chaque famille avec un descriptif de l'arbre planté. Un vin d'honneur, offert par la commune, a suivi cette manifestation amicale.



REPAS AMICAL AU RESTAURANT DU PONT

Comme chaque année, au Gué Ory, la commune remercie les employés communaux et les bénévoles de la bibliothèque en offrant un repas au restaurant du Pont au Gué Ory. C'est autour d'un excellent repas préparé par Gilles et Karine **Francou** que convives, conseillers municipaux et conjoints ont passé une très bonne soirée.



REMERCIEMENT AU PIÉGEUR AGRÉÉ PAR LA COMMUNE

La commune adhère à l'association Polleniz, conventionnée pour la lutte contre les nuisibles.

Le piégeage des ragondins intègre cette politique de lutte afin d'endiguer les conséquences d'une prolifération trop importante de ces animaux qui détériorent les berges des rivières et causent des dommages divers aux infrastructures.

Un piégeur agréé agit au quotidien pour assurer cette mission.

Le 6 mars 2020, avant la dernière séance du précédent Conseil municipal, le Maire et les élus municipaux ont reçu, autour d'un pot amical, François **Robert** et son épouse.

A cette occasion, Philippe **Rallu** a procédé à la remise officielle de la prime de piégeage pour 2019.



REPAS DES ANCIENS

En contrepartie du traditionnel repas qui a été annulé, le Conseil municipal a proposé l'attribution d'un colis de Noël à l'ensemble des personnes âgées de 65 ans et plus. La préparation des colis a été confiée à **Carrefour Contact**. 224 bénéficiaires ont reçu ce cadeau le dimanche 20 décembre distribué par les conseillers municipaux.



OPÉRATION « NETTOYAGE DU CIMETIÈRE »

Samedi 30 mai 2020, la matinée a été consacrée à une opération de nettoyage du cimetière communal. En effet, suite à la période de confinement de 2 mois, des herbes de toute nature avaient envahi le cimetière. Suite à l'élection du Maire et des adjoints, le lundi 25 mai, il a été décidé de proposer aux conseillers municipaux volontaires d'entreprendre ces travaux pratiques.

10 conseillers ont donc répondu à l'appel et procédé au nettoyage, sous un soleil estival. Le cimetière a ainsi repris son aspect habituel.

A l'issue, une collation était servie dans le jardin de la Mairie.



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il était de tradition que la remise des subventions se fasse au mois de juin. La COVID en a décidé autrement et a bouleversé les agendas.

C'est donc en septembre, à la salle des Associations, en comité restreint, que le Maire et les adjoints ont rencontré les présidents des associations communales. Ce fut l'occasion d'échanger sur l'année qui a vu l'arrêt d'une grande partie des manifestations associatives. Ce moment d'échange a permis aux associations présentes de discuter ensemble du contexte sanitaire, de leurs difficultés et inquiétudes et de leur volonté de se mobiliser pour programmer des activités en 2021.

La commune a souhaité maintenir son soutien aux associations dans les mêmes conditions que les années précédentes. Une somme totale de 6 195 € a ainsi été allouée aux associations qui en avaient fait la demande.



BENOÎT MANSON : STAGIAIRE AU SERVICE TECHNIQUE DE NOTRE COMMUNE

Depuis janvier 2019, Benoît **Manson** est venu rejoindre l'équipe technique de la commune et participe à l'entretien des espaces verts.

Agé de 17 ans et habitant de Sougé, Benoît est en 2ème année de CAP jardinier paysagiste à la MFR de Pré-en-Pail. La commune a signé une convention de stage lui permettant de bénéficier d'une formation alliant théorie et pratique dans un centre de formation et sa mise en application concrète en travaillant dans notre collectivité. A l'issue de cette période de formation en février 2021, il finalisera son CAP par un dernier stage dans un autre secteur.

Alain **Bonnot**, son maître de stage souligne que « Benoît s'est bien intégré au sein de l'équipe municipale. Gentil, sérieux et travailleur, Benoît sait également prendre des initiatives. Il est toujours souriant et de bonne humeur »

Benoît **Manson** ajoute « J'ai été très bien reçu lors de mon rendez-vous avec Monsieur le Maire. Mon maître de stage **Alain**, et **Hervé** son collègue m'ont très bien accueilli. C'est très agréable de travailler avec eux. Il y a une bonne ambiance. J'apprends des choses utiles pour mon diplôme de CAP jardinier paysagiste »

De sa formation, Benoît confirme sa motivation de choisir ce métier. Après son CAP, il entrera dans la vie professionnelle.



VIE DE LA COMMUNE

CRÉATION DE HAIES BOCAGÈRES SUR LE POURTOUR DU FUTUR CIMETIÈRE (EXTENSION)

Le bocage, un paysage d'avenir pour le Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Depuis 2018, le Parc expérimente un programme d'aide à la plantation grâce à des financements régionaux permettant une prise en charge du coût des plants.

Le bocage est un élément constitutif et identitaire des paysages de Normandie-Maine.

Les haies bocagères permettent :

- La préservation des ressources (protection des sols de l'érosion, effet brise-vent) et constituent un habitat important pour la biodiversité ainsi qu'un abri pour le bétail.
- La réduction des pollutions
- La valorisation du bois (notamment pour le chauffage)

En juin 2019, la commune a déposé sa candidature auprès du Parc pour réaliser la plantation d'une haie dans le cadre du projet d'extension du cimetière.

Le dossier a été retenu par le Parc qui coordonnera l'ensemble des travaux et les financera à hauteur de 80%. Les 20% restants seront à la charge du bénéficiaire qui devra s'engager à entretenir et maintenir cette haie durant un minimum de 15 ans.

Fin 2019, il a été nécessaire de supprimer une haie de palmes située sur le terrain derrière le cimetière gênante pour la nouvelle plantation.

Début 2020, 150 mètres de haies ont été plantés par les soins de **Bois Bocage Energie**.

Le coût de cette opération restant à la charge de la commune est de 2 600 € HT.



DOSSIERS EN COURS

L'ACCESSIBILITE

La commune de Sougé termine son programme de mise aux normes d'accessibilité des espaces publics communaux, conformément à la loi « handicap ». L'entrée de la cantine, l'entrée de la garderie et les allées principales du cimetière sont ainsi conformes pour les personnes à mobilité réduite.



Entrée de la cantine



Allée du cimetière

LA LAGUNE

Assistée d'un cabinet d'avocats spécialisés en environnement, la commune de Sougé est toujours en procédure judiciaire contre la société de maîtrise d'œuvre qui a géré la construction de la lagune livrée en 2008, route de Saint Léonard des Bois. Selon les experts, cette lagune doit être étanchéifiée par la pose d'une géomembrane sur l'ensemble de son périmètre. Le coût des travaux est très important : la commune réclame un dédommagement à hauteur de 179 000 €. Au regard de cette incertitude financière, tous travaux concernant le raccordement de zones urbanisées communales à l'assainissement collectif sont suspendus.

LA FIBRE OPTIQUE

Le déploiement de la fibre optique suit son cours.

Lors des travaux de mise à jour de la base adresse du Service National des Adresses (S.N.A) pour l'implantation de la Fibre Optique sur l'ensemble du territoire communal, des incohérences ont été relevées lors du croisement des informations avec le service du cadastre : adresses inexistantes ou erreurs d'orthographe. Des corrections s'imposaient

auprès du service du cadastre.

Afin que l'ensemble des services puissent bénéficier de la même base de données, il a été décidé de procéder aux créations ou modifications des lieux-dits concernés.

- LA CROIX DE MAUJOURNÉE (création)
- LA GAISNIÈRE (au lieu de : LA GAINIÈRE)
- LA PROVOTIÈRE (au lieu de : LA PROVOSTIÈRE)
- LES HANTELLES (au lieu de : LES HAUTELLES)
- LES SUHARDIÈRES (au lieu de : LES SOUARDIÈRES)
- LA MAISONNEUVE (au lieu de : LA MAISON NEUVE)
- PRÉMOU (création)

Un courrier d'information sera adressé à toutes les personnes concernées.

LE LOTISSEMENT

- Le panneau publicitaire vétuste à l'entrée du lotissement a été enlevé. Un nouveau panneau plus petit est prévu en remplacement.
- Concrétisation de 3 compromis de ventes de parcelles suite à 3 permis de construire validés.
- Plantation des haies de charmilles sur les lots construits : suite à l'engagement de la commune conformément au cahier des charges, l'entreprise **Gorronnaise de Jardins** est intervenue pour les plantations en façade des lots 11 et 12, et l'engazonnement de la zone entre les deux. Pour les autres lots, le marché ne prévoyant pas d'intervention au cas par cas, il a été demandé de retirer cette prestation du marché et de réaliser ces plantations en interne ou en sous-traitance au fur et à mesure des constructions.

LA MISE A JOUR DU PCS (Plan Communal de Sauvegarde) ET DU DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Par arrêté préfectoral du 21/02/2020, la commune de Sougé le Ganelon a été classée en zone à potentiel RADON significatif (zone 3). Le DICRIM a été mis à jour en conséquence. Ce document modifié a été distribué avec ce présent bulletin municipal.

Cette information doit être également intégrée au PCS.

ECOLE / SIVOS / CANTINE

L'ÉCOLE : ASSÉ LE BOISNE - SOUGÉ LE GANELON

La rentrée scolaire s'est déroulée le 1er septembre dans le respect des conditions sanitaires exigées par le Gouvernement suite à la pandémie de COVID-19.

Sur le site de Sougé le Ganelon, les choses ont été organisées comme suit :

Un accès distinct pour chaque classe

Entrée maternelle : par l'accès garderie (rue de Paris) ; port du masque obligatoire et respect d'une distanciation physique d'au moins un mètre pour les accompagnateurs pour toutes les classes.

Entrée CE1 : par l'allée située sur le côté de la cantine scolaire (rue du Puits Forget)

Entrée CM1 / CM2 : par le portail principal (rue du Puits Forget)

Les espaces extérieurs restent séparés en 3 zones afin de limiter le brassage des groupes d'élèves.

Cantine scolaire

Les élèves restent groupés par classe et installés à raison de 4 par table (contre 6 en temps normal) de manière à maintenir la plus grande distance possible.

Aménagement du temps de travail des agents d'entretien (ménage) permettant d'assurer une désinfection journalière des locaux.

La vigilance au quotidien reste prioritaire pour maintenir le respect de ces normes, et être dans la capacité d'adapter à tout moment l'organisation de la vie scolaire en fonction de l'évolution sanitaire sur notre commune.

Les deux écoles d'Assé le Boisne et de Sougé le Ganelon ont fusionné. Ce n'est plus un regroupement intercommunal (RPI) mais une seule école avec un poste de Direction et 6 classes.

Présentation des classes à la rentrée

Ecole de Sougé le Ganelon : 71 élèves

Maternelle (Petite et grande sections) : 21 élèves (institutrice : Mme **Plumas-Kerléos**)

CE1 : 24 élèves (institutrice : Mme **Genet**)

CM1/CM2 : 26 élèves (institutrice : Mme **Rabinand**)

Ecole d'Assé le Boisne : 73 élèves

Maternelle (Petite et moyenne sections) : 26 élèves (institutrice : Mme **Lecamus**)

Grande section et CE2 : 24 élèves (institutrice : Mme **Guérin**)

CP : 23 élèves (institutrice : Mme **Lis**)

La programmation des activités est difficile à maintenir. Actuellement, seule l'intervention musicale en milieu scolaire de Nadine **Aurégan**, enseignante à l'École Musique Danse Théâtre (EMDT), est maintenue. Cette séance est financée par la CCHSAM à raison d'une durée de 2h30 tous les 15 jours.

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE D'ASSÉ LE BOISNE ET DE SOUGÉ LE GANELON (SIVOS)

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le SIVOS intègre la totalité des compétences à vocation scolaire : transport, garderie, restauration scolaire, ménage et nettoyage des locaux, frais de fonctionnement (énergies, eau, téléphonie et internet, produits d'entretien, achat et maintenance des matériels et équipements, gestion des fournitures scolaires). Chaque commune conserve à sa charge les frais inhérents aux infrastructures.

Organisation des ATSEM – Rentrée de septembre 2020

En complément des deux postes d'ATSEM existants (Mme Pascale **Beunache** sur le site de Sougé et Mme Christine **Béhier** sur le site d'Assé), Mme Manon **Paris** a été recrutée en CDD à mi-temps sur le poste créé afin de renforcer l'équipe sur le site d'Assé le Boisne, au sein de la classe de grande section de maternelle.

Mme Delphine **Corbin** et Mme Sylvie **Dumet** ont par ailleurs été recrutées successivement en CDD afin de pallier l'absence de l'ATSEM en poste sur le site de Sougé le Ganelon, pendant son congé maladie.

LA CANTINE SCOLAIRE

Suite à la décision de fusionner les cantines scolaires d'Assé le Boisne et de Sougé le Ganelon, une nouvelle organisation a été mise en place au 1^{er} janvier 2020.

Les repas sont désormais préparés sur un site unique à la cantine d'Assé le Boisne et transportés ensuite vers la cantine de Sougé le Ganelon, selon un protocole strict validé par les autorités sanitaires.

Les agents en poste : Mmes Carole **Chemin** et Mauricette **Geslin**, se sont parfaitement adaptées à cette nouvelle organisation, malgré les perturbations inhérentes au contexte sanitaire difficile.



SERVICES

BIBLIOTHÈQUE

Mairie de Sougé - Tél : **02 43 33 11 23**

Horaires : lundi 15h30 - 18h
mercredi 10h - 12h

Adhésion annuelle : 3 € (individuelle)
5 € (familiale)
1 € (- 16 ans)

N'hésitez pas à pousser la porte de la bibliothèque. Outre les romans, BD, magazines, albums enfants... vous pourrez consulter, emprunter une magnifique revue locale «Maine découvertes».



LA POSTE

Lieu dit Morte-fontaine

Tél : **36 31** (numéro non surtaxé)

Horaires : Mardi : 9h - 12h et 14h - 16h

Mercredi au samedi : 9h - 12h

Distributeur de billets automatique à disposition.



ALÉOP (BUS)

Votre commune est desservie par Aléop (ex TIS), le réseau de transport régional de Sarthe. Pour consulter les horaires, itinéraires et tarifs, rendez-vous sur le site www.aleop.paysdelaloire.fr ou appelez la centrale de mobilité au **02 43 39 90 72**



MAISON MÉDICALE DE SOUGÉ

Rue des Acacias



Médecins généralistes

Tél. : **02 43 34 54 04**

(Annexe du Centre de santé des Alpes Mancelles)

Docteur **Laurens** Amélie (ou son remplaçant)

Docteur **Bergeron** Alain

Cabinet infirmier

Marie **Chevallier** - Élodie **Goyet** - Vanessa **Poupard** - Émilie **Vannier**

Horaires sans rendez-vous au cabinet du lundi au samedi de 8h à 9h.

Tél : **02 43 97 31 30**

Pédicure Podologue

Mme Laurence **Devezin**

Tél. : **02 43 33 64 82**

Psychologue

Mme Nicole **Fillon**

Tél. : **02 43 34 79 15**

LA DÉCHETTERIE DE SAINT OUE DE MIMBRÉ

L'accès est gratuit pour les usagers et accessible avec une carte d'accès obligatoire.

Pour bénéficier de cette carte, vous devez résider sur le territoire de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles et vous acquitter de la redevance d'ordures ménagères.

Pour l'obtenir, il vous suffit d'aller sur le site de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles : www.cchautesarthealpesmancelles.fr ou de téléphoner au **02 43 34 34 59**.

Consignes pour votre sécurité

- Carte d'accès obligatoire
- Port du masque obligatoire
- Ne pas monter dans les bennes
- Ne pas fumer dans l'enceinte de la déchetterie
- Rouler au pas
- Les enfants sont sous la responsabilité des parents

Changement d'horaires depuis le 30 novembre 2020

Pendant les travaux d'agrandissement de la déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe*, les horaires de la déchetterie de Saint Ouen de Mimbé changent pour accueillir l'ensemble des usagers du territoire de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.

NOUVEAUX HORAIRES (du 30 novembre 2020 à la fin des travaux) :

Du lundi au samedi : 8h30-12h et 13h30-17h30

Les horaires seront également revus après les travaux mais ne correspondront pas forcément aux horaires d'été et d'hiver pratiqués jusqu'alors.

* La déchetterie de Beaumont est fermée depuis le 28 novembre 2020.



Contact

Déchetterie de Saint Ouen de Mimbé
ZA de la Promenade - 15 rue du chemin de fer
72130 Saint Ouen de Mimbé
Tel: 02 43 33 33 11
CCHSAM : 02 43 34 34 54

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Gérée par la CCHSAM, les habitants du territoire reçoivent chaque année une dotation de sacs. Ils sont distribués une fois par an dans les communes en fin d'année. Pour notre commune, elle a eu lieu du 3 décembre 2020 au 9 janvier 2021. Aucune autre permanence à Sougé n'aura lieu en 2021. La distribution sera assurée le reste de l'année par la CCHSAM 2 rue Abbé Lelièvre à Fresnay sur Sarthe. Seuls les sacs verts translucides fournis par la communauté de communes sont ramassés. En cas de non respect, une amende peut être appliquée. Il est obligatoire que chacun vienne chercher ses sacs et choisisse son montant de redevance pour l'année.

Le tri : un acte citoyen et économe

La réduction de la quantité de déchets est un enjeu essentiel pour l'environnement. C'est aussi pour les collectivités une question importante pour la maîtrise de leur budget. En effet, le coût de la gestion des déchets ne cesse d'augmenter. La collecte et surtout le traitement des ordures ménagères coûtent de plus en plus chers et auront une incidence financière pour tous. Trier est une des réponses à ces enjeux pour l'avenir.

Le tri, c'est une question d'habitude et de civisme. Habitants de Sougé, montrons l'exemple.

3 points d'apports volontaires sur notre commune : Le Gué Ory - Le cimetière - Salle polyvalente

Une tarification incitative

Le financement du service de gestion des déchets est assuré par une redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative depuis le 1^{er} janvier 2019, qui comprend une part calculée en fonction de la quantité de déchets produite (nombre de sacs à l'année). Elle comprend les sacs OM, le ramassage porte à porte, le tri (entretien et traitement des déchets), l'accès à la déchetterie (1^{ère} carte gratuite), mise en place du prélèvement automatique, possibilité d'avoir un composteur.

A terme, le produit de la redevance doit couvrir intégralement les charges du service de gestion des déchets (collecte et traitement). Cette redevance pourra donc être revue annuellement. Mise en place d'une redevance spéciale payée par toute administration ou professionnel implantés dans le périmètre de la collectivité.

Détail du planning et des reports de collectes sur le site de la CCHSAM.

Pour les professionnels, se renseigner à la CCHSAM au 02 43 34 34 59.

ACHATS ET TRAVAUX 2020

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (montants TTC)

Acquisition de terrain pour extension du périmètre du lavoir de l'Escole Corbin : 2 200 €

Extension du columbarium au cimetière : 2 460 €

Mise en accessibilité des allées du cimetière : 11 702 €

Aménagements d'accessibilité accès cantine et garderie : 4 827 €

Réfection en enrobé de l'entrée du parking de l'aire de loisirs du Gué Ory : 4 940 €

Renouvellement d'extincteurs : 908 €

Plaques de numéros de maison (hors agglomérations) : 1 245 €

Matériel informatique mairie : 1 185 €

Remplacement du miroir de sécurité routière rue du Puits Forget/sortie rue de la Grande Mare : 600 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (montants TTC)

Remplacement des grands abat-sons de l'église : 5 260 €

Revêtement bicouche impasse du Gué au Gué Ory : 1 609 €

PATA (enrobé à froid) et nids de poules en agglomérations (bourg et Gué Ory) : 4 956 €

TRAVAUX DE VOIRIE DE COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE (hors agglomérations) :

Travaux préparatoires et enduits d'usure :

- VC 1 Les Bussonnières : 4 877,50 € HT

- VC 4 Route des Rochers : 7 160 € HT

PATA (enrobé à froid) et nids de poule : 4 260 € HT

Subvention ADVC (Aide Départementale à la Voirie Communale) : 5 681 €



Columbarium



Revêtement bicouche,
impasse du Gué au Gué Ory



Les abat-sons de l'église

Outre un statut juridique et des rôles sociaux, la citoyenneté se définit aussi par des valeurs. On peut en évoquer au moins trois, qui lui sont traditionnellement attachées :

- **La civilité** : il s'agit d'une attitude de respect, à la fois à l'égard des autres citoyens comme la politesse, mais aussi envers les divers bâtiments et lieux de l'espace public à l'instar des transports publics. C'est une reconnaissance mutuelle et tolérante qui permet une plus grande harmonie dans la société.
- **Le civisme** : il consiste, à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société. De façon plus générale, le civisme est lié à un comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique, qui le conduit à agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.
- **La solidarité** : dès lors qu'un ensemble d'hommes et de femmes sont attachés à un projet commun, la solidarité s'impose. Elle correspond à une attitude d'ouverture à autrui, illustrant le principe républicain de fraternité.

Ces trois valeurs donnent à la citoyenneté tout son sens.

LA REMISE DE LA CARTE D'ÉLECTEUR PERMET AU MAIRE DE RAPPELER L'IMPORTANCE DE LA CITOYENNETÉ



3 jeunes présents Léa Pasteau, Céline Soyer et Adrien Bardin

Chaque année, la commune organise une cérémonie de remise des cartes d'électeur et du livret de citoyen. Samedi 29 février 2020, Philippe Rallu recevait 3 des 10 jeunes de la commune nés entre le 26 mai 2001 et le 21 mars 2002 et inscrits d'office sur la liste électorale. A cette occasion, pendant cette remise officielle, le Maire agissant en tant que représentant de l'Etat, par délégation du Préfet a rappelé les droits et devoirs de tout citoyen et a indiqué les dates des prochaines élections : mars 2020 pour les élections municipales (mandat de 6 ans), en 2021 pour les élections départementales et régionales (mandat de 6 ans), en 2022 pour les élections présidentielles et législatives (mandat de 5 ans) et en 2024 pour les élections européennes (mandat de 5 ans).

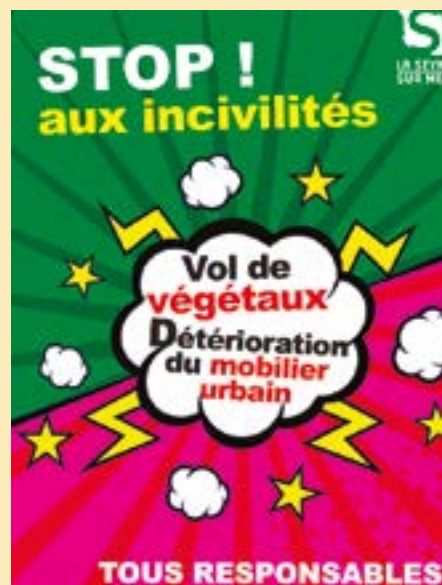


Une journée citoyenne : Pourquoi faire ?

Le nouveau Conseil municipal a souhaité organiser chaque année une journée citoyenne. Elle sera proposée en 2021.

Créée en 2008 à l'initiative des mairies, cette journée permet aux habitants d'une commune de se mobiliser bénévolement pour réaliser ensemble un projet.

La journée citoyenne, c'est donc une collaboration entre les habitants (citoyens, associations, entreprises), les élus du Conseil municipal et les services de la commune. La journée citoyenne est l'occasion pour tout habitant volontaire, quels que soit sa situation, son âge, de devenir acteur pour le bien commun. Elle permet d'impliquer chacun dans une citoyenneté active. C'est faire ensemble pour mieux vivre ensemble !



HOMMAGES

INAUGURATION D'UNE ALLÉE PIÉTONNE AU NOM DE PHILIPPE GESLIN

Le samedi 11 janvier 2020, au lotissement de la Plaine des Boulaies, l'ancien Conseil municipal a souhaité rendre hommage à Philippe **Geslin**, employé communal décédé en 2018. En présence de ses anciens collègues de travail, de ses amis, des présidents d'associations communales, du Capitaine **Charpentier** (chef de Centre) et des membres du Conseil municipal, Simon **Geslin**, au côté de sa maman **Mauricette**, a dévoilé la plaque portant le nom de son père.

Le Maire a rappelé l'action de Philippe **Geslin** au service de la commune et des associations dont il fut membre (Chasse, Comité des fêtes, Sapeurs pompiers ...). Cette allée piétonne qu'il arpenta, marquera le souvenir de ce sougéen attachant.



HOMMAGE À MAXIME TROCHERIE

Mot du Maire

Cérémonie d'obsèques de M. Maxime **Trocherie**, Président des AFN de Sougé le Ganelon
18 août 2020 – église saint Martin

Classe de recrutement 1954, Maxime **Trocherie** a été appelé en Algérie entre 1955 et 1957, au sein du 110ème Régiment d'Infanterie Motorisée basé à Tiaret, au sud-ouest d'Alger.

De cette période, il est resté attaché à la mémoire et au souvenir de la guerre d'Algérie, notamment de ses camarades disparus en opérations, Morts pour la France.

Il tenait à ce que leur mémoire soit honorée : 4 sougéens dont nous rappelons chaque année le sacrifice.

Sa génération a connu la guerre, ils avaient 20 ans et ils sont allés sur le sol africain : une guerre de douleurs pour les parents, pour les veuves et les orphelins. Une guerre où chacun a connu les mêmes difficultés, les mêmes espérances.

En 2014, la pose d'une plaque sur le mur de la sacristie commémorant le « 19 mars 1962, jour du cessez le feu » avec, gravés dans le marbre, les 4 noms des camarades sougéens morts au combat. Cette plaque que nous pavoisons 3 fois par an en mars, en mai et en novembre, c'est lui qui l'avait demandée et que la commune de Sougé a offerte.

Tout cela, nous le devons à Maxime **Trocherie** qui a souhaité parler d'une guerre dont ceux qui l'ont subi parlent peu ... alors même que 28 000 soldats ont fait le sacrifice de leur vie et que 250 000 ont été blessés ou malades.

Qu'il en soit remercié.

LES CLOCHERS DE LA LIBERTÉ

Pour la première fois depuis 75 ans, les festivités du 6 juin pour commémorer le débarquement en Normandie n'ont pas eu lieu.

A la demande du Souvenir français, la commune de Sougé s'est associée à la ville de Carentan pour sonner les cloches de l'église Saint-Jean-Baptiste afin d'honorer le 76ème anniversaire du Débarquement du 6 juin 1944 à 18 h 44.

Jean-Marc **Dorneau** retrace pour nous le souvenir de la libération de Sougé le Ganelon : **Mercredi 9 août 1944**, un bombardier B26 Marauder, faisant parti d'une formation de 30 appareils, s'écrase au lieu-dit « Le Hayaume » après avoir été touché par la flak allemande. Trois membres de l'équipage parviennent à sauter en parachute, les trois autres périront carbonisés. C'est aussi l'occasion de rappeler que la famille Roch a caché des pilotes. Les allemands, encore présents à Sougé sortent rapidement de la « Castine » en véhicules pour se rendre sur le lieu du crash.

Tandis que Le Mans est libéré le 8 août, les sougéens attendent avec impatience leur libération.

Le vendredi 11 août, les allemands font sauter le pont du Gué Ory pour retarder l'avance alliée. Ils quitteront Sougé ce même jour.

Le samedi 12 août, une colonne américaine de véhicules blindés du « 106th Cavalry Group » arrivant de Fresnay (libéré le 11 août) se sépare en deux. La « Troup A » file sur Assé le Boisne et la « Troup B » sur Sougé le Ganelon.

En arrivant dans le bourg de Sougé, la « Troup B » est accueillie par des coups de feu qui stoppent les véhicules. C'était le curé, l'abbé Molière, qui tirait au revolver depuis son presbytère. Peut-être voulait-il arrêter l'avancée alliée ? Comme Assé le Boisne, Sougé est libéré le samedi 12 août, 2 mois après le débarquement du 6 juin.



Illustration de Jean-Marc Dorneau

NOUVELLES ENTREPRISES

Andrea LENORMAND
Dirigeant et Fondateur

ALBIOCLEAN

Lutte contre les nuisibles

DESTRUCTION DE NIDS
LUTTE CONTRE LES PIGEONS
DÉSINSECTISATION
DÉRATISATION

Interventions dpt 61 / 72 / 53

61 NEUVY-LE-BISSON
72 SOUGÉ-LE-GANELON

TEL : 07-71-57-93-97
albiodclean@gmail.com



Doréfil

Créations couture
Vêtements - accessoires - décoration
Retouches
Créations sur demande

Dorine Lenormand
Sougé le Ganelon
dorefilcreation@gmail.com
N° SIRET : 87865364000015





Legagneux Maxime

Peintre applicateur de revêtements
sols et murs en intérieur et
extérieur; plaques de plâtre,
bandes, multi-services.

LEGAGNEUX Maxime
La Barre 72130
Sougé-le-Ganelon
maximeleg72@gmail.com
07.88.68.90.45
N°SIRET : 888.658.507.00015

Agé de 26 ans, Maxime Legagneux a fait son apprentissage à Fresnay sur Sarthe notamment chez Jean-Claude Saillant (son mentor). Habitant Sougé le Ganelon depuis 2014, il a décidé de se lancer en créant son entreprise. Il s'est installé à Sougé depuis le 8 octobre 2020 en tant qu'auto-entrepreneur. Ses motivations : être au plus proche de ses clients, découvrir et apprendre la vie d'entrepreneur.

06.40.05.74.72

MAÇONNERIE
CARRELAGE
FAIENCE
ENDUIT
CHAPE
PAVÉ
CLÔTURE
SABLAGE
COUVERTURE
TRAITEMENT
NETTOYAGE HP
ETC...
DEVIS GRATUIT

Commin cedric
12 rue du gué
72130 Sougé Le Ganelon
Mrc.commin@gmail.com



Siret 882 284 011 00013 Ne pas jeter sur la voie publique



Pampill'UP Distribution



Accessoires de mode tendances
En dépôt-vente

Peggy Pitou@gmx.fr
0678655340

Pampill'Up Distribution est une auto-entreprise créée depuis le mois de septembre 2020 par Peggy Pitou. Elle est spécialisée dans la vente à domicile aux particuliers et en dépôt-vente aux professionnels d'accessoires tels que des écharpes, des foulards, des gants, des bonnets, des sacs, des bijoux ou encore des accessoires pour cheveux. Le but est de mettre régulièrement des nouveautés en avant et d'établir un commerce de proximité sur notre territoire qui manque de boutiques de ce type.



Véronique Rallu

Passionnée en thérapies douces et naturelles

Praticienne certifiée en **luxopuncture**, **réflexologie plantaire**, et **soins énergétiques**.

La **Luxopuncture** s'inspire directement de l'acupuncture traditionnelle et se pratique sans aiguille avec un appareil médical qui stimule des points réflexes précis. Quelques séances suffisent pour traiter l'amaigrissement, le stress, les insomnies, les troubles de la ménopause, et l'arrêt du tabac.

La **Réflexologie Plantaire** et les **Soins Énergétiques** favorisent la respiration, la digestion, la circulation et apportent détente et bien-être. Parmi les soins proposés : le **LaHoChi** stimule un meilleur fonctionnement de tous les organes et réduit la douleur. C'est un soin énergétique aux bienfaits profonds sur le corps, le cœur et l'esprit.

L'**Access Bars** est une méthode énergétique crânienne qui dissout le stress et les blocages récents et anciens, harmonise les émotions, apporte vitalité et regain d'énergie et permet d'affiner sa réceptivité.

Ils s'adressent à tous et ne dispensent pas d'une consultation médicale.

Sur RDV uniquement au 06.74.60.23.16 en cabinet à Sougé le Ganelon (72130)

et à Pré en Pail Saint Samson (53140) - Contact : bienetreluxo@gmail.com



JEANNETTE



Une famille d'inventeurs : Léon a déposé le 24.06.1920 un brevet d'invention qui lui a été accordé le 16.02.1921 pour la poignée de vélo dénommée « Monobloc », cette poignée était entièrement d'un seul morceau de bois, l'intérieur a été creusé de manière à prendre le noyau dans la masse, pas de collage.

L'original du brevet au Musée du Vélo à la Fresnaye sur Chedouet.



Il y a des commerces d'un autre temps qui ont su traverser le temps en gardant la mémoire des lieux. L'histoire d'une famille qui au fil des générations est restée fidèle à son commerce en s'adaptant aux évolutions du milieu rural du 20ème et 21ème siècle.

A Sougé, ce commerce existe :

La Quincaillerie-Café BLOSSIER-RABINAND.

C'est un lieu qui symbolise bien le village.

Ce commerce donne au centre-bourg une gaieté particulière et ne laisse pas indifférent. Sa devanture vert-amande avec au sol différents objets évoluant au gré des saisons vous invite à entrer pour rencontrer Jeannette.

Jeanne Blossier-Rabinand est née dans cette maison comme son père et son grand-père.

Le commerce ouvre en 1866 dans une France rurale, paysanne, où le décollage industriel a commencé depuis quelques années. A cette époque, Jean-Pierre **Blossier**, tisserand-horloger et menuisier s'installe. Léon **Blossier** (père) lui succède vers 1900. Il était à la fois taxi, mécanicien autos et cycles et ferblantier-zingueur. Le commerce se développe avec une partie café et épicerie. En 1942, Léon **Blossier** (fils) prend les rênes de l'entreprise familiale.

Jeannette reprend cette institution d'abord avec son mari Jean-Paul en 1988, artisan, plombier, chauffagiste et électricien puis avec leur fils Julien qui les rejoint en 1997.

C'est donc 5 générations qui ont conservé cette tradition familiale d'un commerce de proximité au service des sougéens et des communes voisines.

Le 31 octobre dernier, la quincaillerie a fermé ses portes. Mais déjà certains montrent une certaine nostalgie : « C'était ma caverne d'Ali Baba. On trouvait de tout ici. C'est simple quand on avait besoin de quelque chose, on venait chez Jeannette ! Des clous, un verre, un goupillon, un joint de lavabo, une mèche de lampe, n'importe quoi, on trouvait de tout. »

Pour d'autres, les plus anciens, ils se souviennent avec nostalgie d'une

époque où les commerces étaient nombreux et la convivialité, pas un vain mot. Si les murs pouvaient parler, ils raconteraient la vie de ces hommes et de ces femmes qui sont venus dans ce lieu pour acheter moult objets..., mais aussi pour le plaisir de se rencontrer et de converser. On ne compte plus le nombre de parties de cartes le dimanche après la messe !

Quand Jeannette a décidé de continuer le café, la commune a été à la fois ravie et soulagée. Malgré des difficultés administratives, une obligation de formation, à 71 ans, Jeannette a encore toute l'énergie pour continuer : « je ne sais pas si c'est raisonnable mais je n'arrivais pas à me faire à l'idée que tout s'arrêterait comme ça d'un coup. Après 53 ans de travail dans cette maison, je ne me voyais pas la quitter. C'était impossible pour moi et mon mari. J'adore aller à la rencontre des gens et ces moments de partage ».

Le café : pas de comptoir mais une grande table de salle à manger, un frigo, un placard rempli de verres et bouteilles, de jolies photos de Jean-Paul sur les murs, avec Jeannette en maîtresse des lieux ; tout est là pour que nous gardions ce commerce, endroit de campagne qui vaut le détour.

CONFINEMENT

Garder espoir, être solidaires et responsables

Depuis le 16 mars dernier, une crise sanitaire sans précédent est venue perturber cette année 2020. Véritable défi auquel les élus et les habitants ont dû collectivement faire face. Durant la première période de confinement décrétée par le gouvernement au regard de la situation sanitaire, la commune a pris un certain nombre d'initiatives communales. L'objectif a été de relayer les besoins, rassurer les usagers, assurer la continuité du service public et coordonner le formidable élan de solidarité.

- **Aider les personnes fragiles** : les personnes âgées, isolées, fragiles ont reçu pendant cette période deux appels téléphoniques de la Mairie (Maire ou adjointe) pour prendre des nouvelles et agir en cas de difficulté détectée. Plus de 80 personnes âgées, isolées, souvent seules ont été contactées au total.
- **Soutenir les professionnels de santé** : durant la période de confinement, les enfants des personnels prioritaires, ne pouvant garder leurs enfants à domicile ont été accueillis à l'école d'Assé le Boisne.
- **Travail du personnel communal pendant cette période** : l'emploi du temps des personnels a été revu en respectant néanmoins la continuité du service public : la gestion des affaires communales a été assurée et la mission prioritaire a été le maintien du cadre de vie des habitants et la propreté des espaces publics. Le fleurissement 2020 a été adapté aux circonstances.
- **Gestion des masques** : 1600 masques ont été achetés par la commune représentant une dépense de 2 600 € subventions déduites. S'y ajoute la fourniture de 634 masques chirurgicaux fournis gracieusement par la CCHSAM dont 84 à destination des commerçants et artisans.
- **Des cérémonies officielles** ont été maintenues mais en présence uniquement du Maire et des adjoints et d'un porte-drapeau.

Face au manque de masques, des couturières bénévoles se sont mobilisées pour confectionner des masques en tissu. D'autres personnes ont fourni des tissus, draps ou élastiques pour permettre leur confection. 400 masques ont été produits et distribués gratuitement à la population sougéenne.

Un grand MERCI

Merci à tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont donné de leur temps ou ont contribué à la réalisation de ces masques.

Merci pour votre civisme et votre solidarité.



Photos de quelques bénévoles

TÉMOIGNAGES

CARREFOUR CONTACT

« Dès l'annonce du confinement en mars dernier, notre quotidien s'est trouvé bouleversé. Très vite, nous avons vu nos rayons se vider. Il a fallu réagir rapidement pour qu'à l'ouverture du magasin, les clients puissent avoir des produits à leur disposition et pour qu'ils n'aient pas un sentiment de « désastre » en voyant les rayons vides. Nous avons donc commencé très tôt (à 5 heures tous les matins) et contacté régulièrement nos fournisseurs pour assurer des livraisons de plus en plus compliquées, les commandes s'intensifiant au niveau des entrepôts. Nous avons effectué les livraisons à domicile pour les personnes âgées ou à risque. Ce fut une période de fatigue, éprouvante pour nous et notre équipe mais personne n'a baissé les bras et tous ont été présents. Nous avons aussi aidé des commerçants quand on pouvait dans ce combat, nous étions tous solidaires, tous dans le même bateau Nous voudrions remercier toutes les personnes qui nous ont soutenues pendant tout ce temps : clients, amis, familles et commerçants. Si nous avons eu la chance que notre commerce n'ait pas été fermé pendant cette période, nous avons eu aussi des moments très difficiles mais nous avons eu le sentiment d'avoir été utile. »

M. et Mme **Lecaudé**

L'ECOLE : « MAINTENIR LE LIEN ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE »

En mars dernier, en raison de l'épidémie de coronavirus, la fermeture des classes s'est imposée. Une situation exceptionnelle qui a nécessité de prendre des mesures inédites.

Dès le début du confinement, l'école d'Assé/Sougé a accueilli à Assé le Boisne, les enfants des personnels soignants. Une dizaine d'enfants ont pu suivre les cours préparés à distance par leur enseignante respective, encadrés par Mme **Astruc** et **Lecamus** rejoints ensuite par Mme **Rabinand** et Mme **Peters**. Les agents du SIVOS, Mme Christine **Béhier**, Mme Pascale **Beunache**, Mme Carole **Chemin** et Mme Evelyne **Drouet**, étaient présents en alternance, pour assurer la garderie, le repas du midi, la sieste et la désinfection des locaux.

Pour les enfants confinés, les enseignants ont privilégié la communication par mail avec les élèves et leurs parents. Un ensemble d'outils pour organiser la continuité pédagogique a été mis à disposition des instituteurs :

- Un site web PADLET, outil numérique qui a permis aux enseignants de mettre des documents : textes, images, photographies, vidéos, enregistrements audio ou lien vers jeux interactifs.
- Le dispositif « Ma classe à la maison » du CNED proposait des activités d'entraînement à destination des élèves leur permettant de poursuivre leur scolarité depuis leur domicile et de maintenir un contact avec leurs professeurs.

Pour les élèves ne disposant pas d'un accès internet, les enseignants ont veillé à préparer un ensemble de documents et propositions de sujets à étudier ou travaux à réaliser, adaptés à la situation d'un accompagnement en famille.

Des ordinateurs ont été prêtés à certaines familles.

Globalement, l'enseignement à distance et la bonne coopération entre parents et enseignants ont permis à une grande majorité d'élèves de suivre le programme de l'année scolaire et de maintenir le niveau d'apprentissage.

Générations mouvement club des aînés ruraux de Sougé

L'association Générations mouvement, regroupant 133 adhérents dont des résidents du foyer Anaïs, vous adresse ses meilleurs vœux, surtout de santé, pour 2021. Notre association a pour but de créer un lien amical, au sein de nos activités, avec détente et convivialité.

Activités au cours de l'année écoulée

Le club se réunit les 2ème et 4ème mercredis de chaque mois pour les amateurs de cartes et jeux de société ; et un jeudi tous les 15 jours pour les randonneurs; les marches sont organisées par Gérard **Boulay** et Micheline **Roger**.

Janvier : galette des rois et assemblée générale du club le 22 janvier (86 personnes)

Février : loto solidaire au profit de l'ANCV à Assé le Boisne

Mars :

Le 2 mars : spectacle music-hall au Palais des Congrès du Mans, sur des chants et danses de l'Amérique du Sud puis dîner au restaurant Le Ronsin (15 personnes de Sougé)

Le 7 mars : assemblée générale Alpes Mancelles à Sougé

A partir du 16 mars, la pandémie de coronavirus a stoppé le fonctionnement de notre club, annulant toutes les activités.

Septembre :

Le 9 septembre : la journée croisière sur la Rance a été maintenue. (10 personnes de Sougé)

Le 30 septembre nous avons pu souhaiter les anniversaires, en petit comité, de Mme Jacqueline **Corbin**, Mme Marie-Thérèse **Foubert**, et M. Louis **Bruneau**, à l'occasion de leurs 90 ans.

Décembre :

- Opération gâteaux Madagascar
- Renouvellement des adhésions, avec colis comprenant chocolats, gâteaux et vin mousseux en compensation de la bûche et de la galette qui ont été annulées.

Projets 2021 :

Pour l'instant aucune activité, voyage, sortie ne peut être programmée. Quand nous le pourrons les projets reprendront, nous vous en informons sur le tableau de la mairie.

Nous remercions la municipalité pour sa subvention annuelle.

A tous nos adhérents et à tous les sougéens nous souhaitons une bonne année 2021, une bonne santé et une reprise des activités de notre club.

*Le Président, Daniel **Geslin***



Le centre d'intervention et de secours de Sougé le Ganelon

Le centre de secours de Sougé le Ganelon est une équipe de 11 sapeurs-pompiers volontaires, composée de 8 hommes et 3 femmes. L'année 2020 a débuté par l'arrivée d'un nouveau chef de centre (prise de fonction en décembre 2019) : le Capitaine Jean-Luc **Charpentier**,



également chef du centre de secours de Saint Georges le Gaultier (sapeur-pompier depuis 30 ans). Il a débuté simple sapeur au Mans en 1991 et a monté les échelons petit à petit.

Les sapeurs-pompiers de Sougé le Ganelon interviennent sur les communes de Sougé le Ganelon, Assé le Boisne, Saint Léonard des bois et en renfort sur d'autres communes sarthoises. Ils ont assuré, pour la période du 1er janvier au 1er novembre 2020, pas moins de 174

départs. Leurs interventions se décomposent en 129 secours à personne, 33 incendies, 8 accidents sur la voie publique et 4 opérations diverses (inondation, tempête, etc...). On note cependant une baisse de 10 % des interventions par rapport à l'année 2019 sur la même période, qui peut s'expliquer par le confinement du printemps.

Un nouveau sapeur-pompier s'est engagé en septembre et vient de commencer sa formation initiale. Il sera opérationnel courant 2021. Deux autres personnes ont fait acte de candidature pour intégrer les effectifs et devront suivre la même formation. Fin 2021, ce seront donc trois sapeurs-pompiers supplémentaires qui assureront les secours sur la commune. Malgré ces bonnes nouvelles, du personnel supplémentaire pour faire face aux demandes quotidiennes serait apprécié : si vous souhaitez devenir sapeur-pompier volontaire, et que vous avez plus de 17 ans, venez nous rencontrer.

Nous remercions la mairie de Sougé le Ganelon et la société Hutchinson qui permettent à leurs salariés sapeurs-pompiers de partir en intervention pendant leur temps de travail, grâce aux conventions de disponibilité signées avec le SDIS 72.

L'ensemble des sapeurs-pompiers de Sougé le Ganelon vous souhaite une bonne et heureuse année 2021.

*Le chef de centre,
Capitaine Jean-Luc **Charpentier***



AFN

Cette année 2020 a marqué la France entière par cette pandémie catastrophique. Rien ne s'est passé comme nous l'avions prévu.

Les 3 manifestations traditionnelles auxquelles nous participons ont été bouleversées en raison du contexte sanitaire.

La cérémonie du 19 mars a été annulée, celles des 8 mai et 11 novembre ont eu lieu en comité restreint avec la présence uniquement du maire et de ses 3 adjoints. Pour celle du 11 novembre, le correspondant défense de la commune de Sougé était présent et a porté le drapeau. Pour ces 2 cérémonies, la commune a offert une gerbe.

2020 a aussi marqué profondément notre association avec la disparition de son président Maxime **Trocherie**, décédé au mois d'août.

Maxime exerçait cette fonction depuis 11 ans avec le sérieux et le dévouement reconnu de tous. C'est sous sa présidence, qu'en 2017, une plaque a été posée sur le mur de l'église où sont inscrits les noms des 4 sougéens morts en Algérie.

Nous avons une pensée amicale pour son épouse Germaine.

Au mois de novembre, un deuxième camarade nous a quittés : Bernard **Galpin**. Il avait été heureux de participer à l'exposition AFN de 2017.

Le 16 septembre 2020, les membres de l'AFN se sont réunis, en présence du Maire et des adjoints, pour discuter de l'avenir de l'association. Aucun membre n'étant candidat pour reprendre la présidence, j'ai proposé mon aide afin que celle-ci continue à vivre. Après accord du Maire et des membres, Jean-Marc **Dorneau** a été nommé référent pour assurer la responsabilité de l'association en lien avec les membres du bureau.

La mairie assurera la gestion des invitations et le Maire pilotera la trésorerie.

Commémorations pour 2021:

- Dimanche 21 mars, cessez le feu en Algérie. A cette occasion, Michel **Bourdin** sera décoré de la médaille militaire. Nous espérons que cette fois-ci on ne recule pas la date.
- Samedi 8 mai, fin de la seconde guerre mondiale 39-45.
- Jeudi 11 novembre, armistice de 1918.

Afin de réunir tous les membres de l'association, une assemblée est programmée le samedi 27 février à 14h.

Nous remercions vivement la mairie pour son aide précieuse.

Nous souhaitons à tous les sougéens que 2021 soit une année pleine de joie, de bonheur, et que nous retrouvions notre liberté de vivre.



Maxime TROCHERIE

Le Référent,
Jean-Marc **Dorneau**
Conseiller municipal
correspondant
Défense



Bernard GALPIN

La société de chasse

Pour cette nouvelle année 2021, les membres du bureau de la société de chasse souhaitent à tous les sougéens nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité.

Cette année notre effectif est de 30 chasseurs. Nous avons eu le départ d'un actionnaire et de quatre sociétaires et l'arrivée d'un actionnaire. A noter le départ de Marcel **Fiaudrin** sociétaire depuis de nombreuses années dont nous remercions sa fidélité, sa joie et bonne humeur.

Cette année aussi, Serge **Peltier** a souhaité ne plus être membre de notre société. A savoir que Serge s'occupait de la mise en place des pancartes SCS, de faire des échaliers etc.... Nous le remercions donc pour son dévouement depuis plusieurs années.

Cette année, comme vous le savez tous, à cause de la Covid 19, nous n'avons pu faire notre traditionnel repas de chasse ainsi que notre Ball-Trap, manque à gagner pour notre société non négligeable.

Pour le gibier, nous avons lâché le même nombre de volatiles que les années précédentes :

- perdrix grises de repeuplement, fin août, qui mobilisent des bénévoles pour la mise en place et la dépose des cages, ainsi qu'un suivi fréquent toute la saison pour alimenter en grains et en eau les agrainoirs.
- perdrix rouges en octobre et faisans en novembre et décembre.

Cette année, comme l'année précédente, il nous a été attribué 51 bracelets de lièvres.

C'est la 4ème année que nous avons volontairement diminué le nombre des battues, suite à la diminution de la population de renards, ce qui favorise le maintien et le repeuplement du gibier sur notre territoire.

La campagne pour la lutte contre les ragondins est toujours en place. Depuis le début de celle-ci en avril 2016, plus de 1 082 ragondins ont été capturés dont 122 depuis le premier septembre 2019 par nos piègeurs M. François **Robert** accompagné de Colette.

C'est un travail journalier qui demande beaucoup de temps. Nous les en remercions vivement.

Je voudrais remercier aussi nos propriétaires qui nous permettent d'exercer notre loisir sur leur terre.

Je termine au nom de notre association en remerciant notre mairie pour son soutien financier et la mise à disposition de la salle des associations.

Le Président, Patrice **Lépinay**



Association des parents d'élèves Assé-Sougé

L'Association des parents d'élèves Assé/Sougé a été créée le 24 février 2012. Son objectif est de participer à la vie de l'école dans l'intérêt des enfants scolarisés en complémentarité de l'équipe enseignante.

Durant cette année 2020, le malgré la crise sanitaire, quelques actions ont été mises en place : la vente de roses des sables (en mars), les kits scolaires (en août), l'opération rôti de Noël (en novembre/décembre), la vente de sapins (en novembre/décembre). Les actions habituelles, comme la fête de l'école et les marchés de Noël, ont été annulées.

Grâce au bénéfice réalisé dans l'année scolaire 2019/2020, nous avons attribué la somme de 10 € par élève aux coopératives scolaires soit un total de 1 410 €. Ces sommes vont permettre de contribuer aux sorties et projets pédagogiques organisés par les enseignants tout au long de l'année.

Nous avons financé en début d'année scolaire les fichiers de mathématiques et de français pour un montant de 270,87 €. Nous allons à nouveau financer les fichiers dont les enseignantes ont besoin pour l'année scolaire 2020/2021.

Au fil des années et des bénéfices réalisés dans le temps, notre trésorerie nous permet de participer à un projet défini par une enseignante. Cette année, ce seront les enfants de CM2, classe de Mme **Rabinand** qui bénéficieront de cette enveloppe d'environ 1 000 €.

Nous souhaitons remercier l'ensemble des parents qui nous ont aidés, l'équipe pédagogique, les maires et les élus de Sougé le Ganelon et d'Assé le Boisne pour les subventions ainsi que la mise à disposition des salles. Nous remercions également les commerçants des deux communes.

Les membres de l'APE vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour cette année 2021.

Pour nous contacter : ape.asse.souge@gmail.com

Suivez-nous sur notre page Facebook : www.facebook.com/APEAsseSouge

La Présidente, Elodie **Bienvenu**

Projets 2021 :

En fonction de l'évolution de l'épidémie, nous envisageons d'organiser les actions suivantes :

- Opération roses des sables au Super U de Fresnay Sur Sarthe courant mars
- Buvette course de vélo à Assé le Boisne (courant mars-avril)
- Chasse aux œufs à La Motte d'Assé le Boisne (week-end de Pâques)
- Fête de l'école (fin juin)
- Vente des kits scolaires (courant juin et distribution fin août)

Lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2020, un nouveau bureau a été élu :

- Présidente : Elodie **Bienvenu**
- Vice-Présidente et trésorière : Laëtitia **Grudet**
- Trésorière adjointe : Annabelle **Geslin**
- Secrétaire : Fanny **Batereau**
- Secrétaire Adjointe : Marine **Saget**
- Membres actifs : Claire **Julienne** - Arnaud **Lesselier** - Fabienne **Soubien** - Fanny **Dupuis** - Murielle **Creton** - Sandra **Janvier** - Emilie **Corvé** - Yseline **Leclerc** - Lucie **Chanteloup** - Ophélie **Pasteau**.



Amicale des sapeurs-pompiers

Chères sougéennes, Chers sougéens,

L'amicale des sapeurs-pompiers de Sougé le Ganelon est ravie de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2021.

Les activités de notre centre de secours ont été très restreintes en 2020 compte tenu de la crise sanitaire que chacun de nous vit au quotidien.

Nous tenions à remercier Sabrina et Nicolas **Lecaudé**, du magasin Carrefour Contact de Sougé le Ganelon, de nous avoir offert 15 sacoches afin d'effectuer nos calendriers.

Nous remercions également la municipalité pour son soutien lors de nos événements.

Meilleurs vœux à tous et prenez soin de vous.



Le Président, Valentin **Beslin**

Comité des fêtes

En cette période difficile, le comité des fêtes et moi-même souhaitons à tous les sougéens, leurs familles et leurs amis, bonheur et santé pour l'année à venir.

Cette année fût marquée par la crise sanitaire qui traverse le pays tout entier et nous a empêché de mener à bien nos diverses manifestations.

Gardons espoir pour 2021:

- **samedi 23 janvier** : assemblée générale
- **samedi 20 mars** : loto avec les sapeurs pompiers
- **samedi 1^{er} mai** : randonnée pédestre
- **samedi 26 juin** : fête de la musique
- **samedi 17 juillet** : assemblée communale
- **samedi 4 septembre** : pique-nique communal
- **vendredi 3 et samedi 4 décembre** : montage des décorations de Noël

Ce calendrier est modifiable ou annulable selon l'évolution de la crise sanitaire.

Le Président, Jean-Claude **Denis**

Association Mémoire et Patrimoine

A tous les sougéens, nos adhérents et nos bénévoles, l'association Mémoire et Patrimoine de Sougé souhaite une année 2021 pleine de réconfort et de sérénité après ces derniers mois si particuliers que nous venons de vivre.

En 2020, nous avons édité un carnet de dessins « Balades en images à Sougé », réalisé par Jean-Marc **Dorneau**, qui a connu un beau succès. Ce carnet présente les principaux centres d'intérêt de notre commune, du point de vue patrimonial et invite à les regarder avec plus de curiosité. Ils sont encore en vente à la mairie et chez Jeannette, au prix de 12 euros.

En février, nous sommes allés aux archives départementales, sous l'égide de Jacques **Chesnier**.

Le but était de recueillir le maximum de renseignements sur les Forges de la Gaudinière pour l'exposition prévue en septembre.



Aux archives départementales

Nos projets de l'année écoulée n'ayant pu se réaliser en raison des conditions sanitaires, nous reportons tous nos espoirs pour 2021.

Projets 2021 :

Janvier : Commémoration de la Guerre 1870-1871

Avec l'Association des Maires de la Sarthe :

- Conférence sur le conflit franco-prussien.
- Défilé d'attelages hippomobiles d'époque.

Par nos soins :

- Exposition et conférence sur les événements concernant notre commune :
 - Incendie d'une partie du bourg et de l'église,
 - Massacre de deux mobiles et d'un civil,
 - Atterrissage du « Général Cambronne » dernier ballon dirigeable parti du siège de Paris.

Septembre :

A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, nous proposons une exposition sur l'histoire du site industriel de la Gaudinière, du début du 16^{ème} siècle à nos jours. 500 ans d'histoire des Forges de la Gaudinière à Hutchinson seront retracés et un livret sera édité à cette occasion.

Décembre : Marché de Noël.

Selon les conditions sanitaires, nous programmerons ultérieurement la date de l'assemblée générale et la reprise des ateliers créatifs.

Merci à la municipalité pour son soutien moral et financier.

Et vive 2021 !

La Présidente, Nicole **Dorneau**

La Truite des Alpes Mancelles

2020 : une année perturbée

Année perturbée par les conditions de pêche et les niveaux d'eau : crue au moment de l'ouverture et eaux très basses en été.

Année perturbée par les conditions sanitaires : confinement mis en place dès le soir de l'ouverture et réouverture tardive en juin.

Année perturbée pour les festivités prévues : annulation du repas des 75 ans de l'association, annulation et report de journées pêche au plan d'eau.

Au plan d'eau, une pompe d'alimentation a été mise en service au début de l'année, elle fonctionne quelques heures chaque nuit.

Pour les 75 ans de l'association, une boutique a été mise en place, elle sera réactivée courant 2021 : vestes, polos, tee-shirts, casquettes et autres objets aux logos « Truite des Alpes Mancelles » seront de nouveau disponibles.

Cependant les pêcheurs sont restés fidèles et mobilisés par leur activité favorite ; le nombre de cartes vendues est resté stable.

La fréquentation du parcours mouche des « Toyères » a été réduite pendant les mois de mai et juin.

Les activités habituelles ont été maintenues : alevinages (les déversements ont été réduits), débroussaillages (merci à l'équipe de fidèles),

écloserie de Saint Léonard (près de 100 000 alevins ont été déversés).

2 pêches électriques ont eu lieu : à la Prisonnière (organisation Agence Française de Biodiversité), le résultat a été conforme aux constats précédents, le nombre de truites et truitelles reste stable sur le secteur ; et dans le ruisseau de la Vallée de Misère (organisation Fédération Départementale), la partie haute abrite quelques truites et truitelles mais la partie basse est dépourvue de poissons (abris potentiels chargés de limons...).

L'assemblée générale annuelle aura lieu en janvier ou février ; l'assemblée électorale est reportée d'une année.

Les cartes de pêche sont disponibles depuis mi-décembre chez les dépositaires habituels.

Les membres du bureau restent mobilisés au service des pêcheurs et vous souhaitent une heureuse année 2021.

Journées pêche 2021 :

- Samedi 10 et dimanche 11 avril
- Samedi 22 et dimanche 23 mai
- Samedi 4 et dimanche 5 septembre

Le Président, Bernard **Duval**

Les fous du volant 72

Une saison à oublier !

Comme beaucoup d'associations, la Covid-19 a impacté nos activités cette année : pas de sortie, pas de rencontre avec les autres clubs, pas de repas...

Malgré tout cela, nous avons continué à jouer après le confinement et nous avons repris la saison en septembre.

Pour cette reprise, nous constatons une baisse des effectifs chez les adultes, certains n'ont pas encore ressorti les raquettes et les baskets... Avec une vingtaine de jeunes, l'école de badminton se porte plutôt bien grâce à l'implication de Clémence **Gaignard** qui les encadre bénévolement tous les mercredis.

Merci à la commune pour le prêt de la salle et pour l'aide financière qu'elle nous octroie chaque année.

Composition du bureau :

- Président : Bruno **Depaifve**
- Vice-présidente : Claudine **Goideau**
- Trésorière : Natacha **Thirouard**
- Secrétaire : Clémence **Gaignard**

N'hésitez pas à essayer le badminton, ambiance assurée !

Horaires : Lundi et jeudi : 20 h à 21 h 30 (adultes)

Mercredi : 18 h 15 à 19 h 30 (enfants)

19 h 30 à 21 h (adultes)

Tarifs : Adhésion annuelle de 30 €

Contact : 06.52.59.32.31

*Le Président, Bruno **Depaifve***

L'Union Sportive des Alpes Mancelles



L'ensemble des dirigeants, joueurs et éducateurs du club de l'U.S. Alpes Mancelles Foot tient à vous présenter ses meilleurs vœux pour cette année qui s'annonce. Qu'elle soit plus calme et sereine que celle que nous laissons derrière nous.

Nous souhaitons avoir le plaisir de vous revoir rapidement au bord des terrains pour assister à nos rencontres, vous retrouver lors de nos animations (loto, soirée, etc...) pour partager des moments de convivialités.

A tous, nous souhaitons la prospérité et une excellente santé, la réussite dans vos entreprises.

Prenez soin de vous et de vos proches et encore Bonne Année 2021.

Le bureau de l'US Alpes Mancelles



U15

Musique municipale de Sougé le Ganelon

A l'occasion de la nouvelle année 2021, les membres de la société de musique adressent à tous les sougéens et sougéennes leurs meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité, en souhaitant que cette nouvelle année sera meilleure sur le plan sanitaire.

En 2020, début mars, nous étions prêts pour la commémoration AFN du 19 mars et le 17 mars fût l'arrêt de tout avec le confinement.

Depuis, plus aucune activité, répétition et service (dont notre fête de Sainte Cécile), jusqu'en décembre, pour cause sanitaire.

Dans l'espoir que tout s'arrange, gardons le moral.

Nous remercions les municipalités de Sougé, Assé et Saint Paul pour leur soutien financier.

*Le Président,
Jean-Paul **Rabinand***

*Le Directeur,
Marcel **Fiaudrin***

Bouches cousues



mais les beaux jours reviendront



ETAT CIVIL 2020

Mariages



REVERT Arnaud et MABILLE Anne-Claire
12 décembre 2020

1 couple pacsé

Naissances (hors commune)

PELLOUIN Clément 21 mars 2020
PORTIER Jade 21 mars 2020
LEBIGOT GARNIER Clémence 11 mai 2020
BOINALI Adama 24 mai 2020
SAGET Camille 5 juin 2020
ANONI Mathis 25 juin 2020
EVENO Anastasia 12 juillet 2020
BOUL Louise 28 juillet 2020
PIMONT Naïlan 17 septembre 2020
DESHAYES Sacha 28 octobre 2020
ROULIER Clint 22 novembre 2020



Décès



CAILLARD Gaston 7 janvier 2020
VÉTILLARD épouse ANDRÉ Marie 2 février 2020
BOURDAIS veuve ROMMÉ Antoinette 2 avril 2020
IVON Bernard 8 avril 2020
FERRÉ veuve GAYET Juliette 11 avril 2020
LEBRASSEUR veuve QUESNE Lyliane 18 juin 2020
NARBONNE Philippe 20 juin 2020
LAUNAY veuve DESSARTHE Thérèse 25 juin 2020
PIERRE veuve LECOURT Odette 25 juin 2020
TROCHERIE Maxime 13 août 2020
LEROY veuve ROY Marguerite 12 septembre 2020
LAROCHE vve CRÉPIAT Yvonne 18 septembre 2020
GALPIN Bernard 30 octobre 2020
DUGUÉ veuve BESLIN Monique 11 décembre 2020
BAROILLER Albert 16 décembre 2020

LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS TARIFS 2021 (réservée aux habitants de la commune exclusivement)

Réunion - Vin d'honneur	55 €
Buffet froid	100 €

LOCATION SALLE POLYVALENTE «GILBERT CHAUVEAU» - TARIFS 2021

VIN D'HONNEUR	73 €	79 €
RÉUNION SPECTACLE		
(1/2 journée ou soirée)	114 €	164 €
EXPOSITION		
* 1 journée	144 €	192 €
* 2 journées	192 €	339 €
* 3 journées	279 €	483 €
TOURNOI / COMPÉTITION (1 journée)	104 €	104 €

REPAS - BANQUET - MARIAGE		
(Cuisine et vaisselle sans parquet)	253 €	453 €
(Cuisine sans vaisselle sans parquet)	205 €	399 €
SUPPLÉMENT POUR PARQUET	73 €	79 €
REPAS DU LENDEMAIN	73 €	79 €
SOIRÉE DANSANTE (Avec parquet mais sans cuisine)	213 €	350 €
SPECTACLE AVEC DESSERT	152 €	279 €
LOTO	160 €	295 €

PERSONNES OU SOCIÉTÉS DE SOUÉGÉ

AUTRES COMMUNES

Chauffage Soirée	170 €
Chauffage Vin d'honneur	80 €
Utilisation de tables et chaises d'autres salles	58 €
Fourniture de complément de puissance électrique	58 €
Location horaire tennis	7 €

CONCESSIONS AU CIMETIÈRE - TARIFS 2021

Concessions de terrain :

Concession trentenaire : 80 €
Concession cinquantenaire : 150 €
Concession trentenaire - carré Enfant : 40 €
Concession cinquantenaire - carré Enfant : 80 €

Cavernes :

Concession trentenaire :
1^{ère} concession : 160 € (coût de construction) + 90 € soit 250 €
Renouvellement : 90 €

Cases de Columbarium :

Concession de 15 ans :
1^{ère} concession : 200 € (coût de construction) + 60 € soit 260 €
Renouvellement : 60 €
Concession de 30 ans :
1^{ère} concession : 320 € (coût de construction) + 120 € soit 440 €
Renouvellement : 120 €

Dispersion :

Dispersion simple : 20 €
Dispersion + inscription 10 ans : 20 € + 30 € = 50 €
Renouvellement de l'inscription (10 ans) : 30 €

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

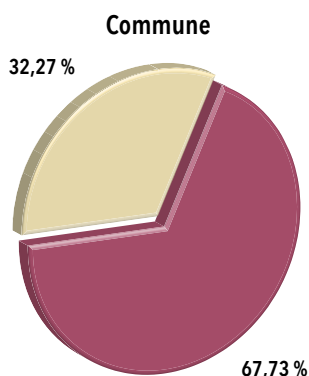
	COMMUNE	SERVICE ASSAINISSEMENT	LOTISSEMENT	CCAS
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Recettes de l'exercice	76 214,06	36 047,71	293 055,30	0,00
Excédent reporté	0,00	30 669,73	0,00	65,66
Résultat affecté	79 842,48	0,00	0,00	0,00
Total des recettes	156 056,54	66 717,44	293 055,30	65,66
Dépenses de l'exercice	148 236,45	30 000,11	293 055,30	0,00
Déficit reporté	142 912,11	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	291 148,56	30 000,11	293 055,30	0,00
Résultat d'investissement	-135 092,02	36 717,33	0,00	65,66
Solde des Restes à Réaliser	2 615,93	-4 057,43	0,00	0,00
Résultat cumulé	-132 476,09	32 659,90	0,00	65,66
Besoin de financement	132 476,09	0,00	0,00	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Recettes de l'exercice	550 336,55	103 950,38	293 055,30	3 536,23
Excédent reporté	50 673,80	8 676,84	0,00	2 759,44
Total des recettes	601 010,35	112 627,22	293 055,30	6 295,67
Dépenses de l'exercice	474 622,17	96 688,48	293 055,30	5 065,96
Déficit reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	474 622,17	96 688,48	293 055,30	5 065,96
Résultat de fonctionnement	126 388,18	15 938,74	0,00	1 229,71
Résultat affecté à l'investissement	126 388,18	0,00	0,00	0,00
Solde reporté pour 2020	0,00	15 938,74	0,00	1 229,71

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019 (budget général)

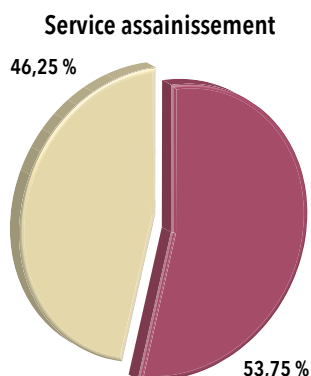
Provenance des recettes		
13 Atténuations de charges	2 154,74 €	0,39 %
70 Produits des services et du domaine	4 654,96 €	0,85 %
73 Impôts et taxes	442 645,00 €	80,43 %
74 Dotations, subventions, participations	74 209,98 €	13,48 %
75 Autres produits de gestion courante	25 471,16 €	4,63 %
77 Produits exceptionnels (dont produits de cession des immobilisations)	1 200,71 €	0,22 %
Total des recettes	550 336,55 €	100 %

Affectation des recettes		
11 Charges à caractère général	137 985,44 €	25,07 %
12 Charges de personnel et frais assurances	171 919,73 €	31,24 %
65 Autres charges de gestion courante	151 209,02 €	27,48 %
66 Charges financières	13 507,98 €	2,45 %
Total des dépenses	474 622,17 €	86,24 %
Autofinancement de l'exercice	75 714,38 €	13,76 %
	550 336,55 €	100 %

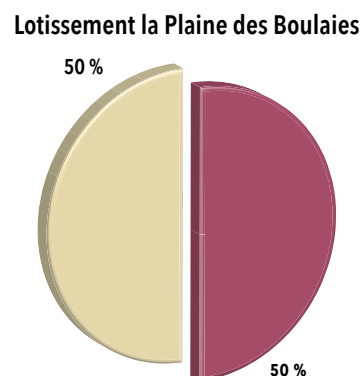
BUDGET PRIMITIF 2020



Fonctionnement : 547 593 €
Investissement : 260 905 €



Fonctionnement : 78 852 €
Investissement : 67 856 €



Fonctionnement : 294 125,11 €
Investissement : 293 055,30 €

AGENDA (sous réserve)

Samedi 20 mars

Soirée Loto

(Comité des Fêtes/Amicale des Pompiers)

Samedi 3 avril

Soirée Loto

(Union Sportive des Alpes Mancelles)

Samedi 24 avril

Marché aux Fleurs

Samedi 1^{er} mai

Randonnée pédestre

(Comité des Fêtes)

Samedi 26 juin

Fête de la Musique (Comité des Fêtes)

Samedi 17 juillet

Assemblée annuelle (Comité des Fêtes)

27, 28 et 29 août

Comice agricole Cantonal

à St Léonard des Bois

Samedi 4 septembre

Fête des Associations au Gué Ory

Samedi 18 et Dimanche 19 septembre

Journées Européennes du Patrimoine

Dimanche 7 novembre

Repas des Anciens

Dimanche 14 novembre

Loto (la Truite des Alpes Mancelles)

Dimanche 21 novembre

Fête de « Sainte Cécile »,
patronne des musiciens

Samedi 4 décembre

Fête de « Sainte Barbe »,
patronne des pompiers

Samedi 11 décembre

Marché de Noël des Associations

Vendredi 24 décembre

Arrivée du Père Noël

MAIRIE

Ouverture Lundi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h / Mardi de 9 h - 12 h
Jeudi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h / Vendredi de 9 h - 12 h
Samedi de 9 h à 12 h / Fermé le mercredi

Tél. 02 43 97 30 88 / Fax : 02 43 33 25 88

www.sougeleganelon.fr - mairie-sougeleganelon@orange.fr



BIBLIOTHÈQUE

Responsable : Françoise Rouziès
Ouverture : lundi 15 h 30 - 18 h / mercredi 10 h - 12 h

Tél. 02 43 33 11 23

bibliotheque.sougeleganelon@wanadoo.fr



NUMÉROS UTILES

Pompiers

Liaison directe avec le service départemental
Chef de Centre : Cpt Jean-Luc CHARPENTIER

18 Société de Chasse

Président : Patrice LEPINAY

02 43 33 48 37 - 06 70 12 31 41

Centre de Santé des Alpes Mancelles :

Médecins généralistes 02 43 34 54 04

Cabinet Infirmier 02 43 97 31 30

Permanences du lundi au samedi
de 8 h à 9 h sans rendez-vous

Pédicure - Podologue

Laurence DEVEZIN 02 43 33 64 82

Psychologue

Nicole FILLON 02 43 34 79 15

Pharmacie de la Source 02 43 97 30 09

Ostéopathie

Cabinet GUNER-VAUCHOT 02 43 34 05 72

Luxopuncture - Réflexologie plantaire

Véronique RALLU 06 74 60 23 16

La Poste (avec DAB) 3631

Chef d'Etablissement : Jocelyne MARTIN

École Publique

Directrice : Valérie LECAMUS

02 43 97 30 71 (Assé)

02 43 33 81 09 (Sougé)

Garderie périscolaire 02 43 33 81 09

Animatrices :

Carole CHEMIN et Pascale BEUNACHE

Cantine scolaire 02 43 33 44 65

R.A.M. (Relais d'Assistantes Maternelles)

Ouverture le lundi de 10 h à 12 h

Salle des Associations

02 43 34 09 74

Presbytère

Abbé Maurice CHEVALIER 02 43 33 58 07

Comité des Fêtes

Président : Jean-Claude DENIS

02 43 34 35 76 - 06 30 05 17 29

Carburants 24h/24 - Carrefour contact

02 43 97 20 39

Union Sportive des Alpes Mancelles

Contact : Michel PION

Pétanque Sougéenne

Président : Roger LE ROI 02 43 33 80 21

La Truite des Alpes Mancelles

Président : Bernard DUVAL

02 43 33 89 67

Société de Musique

Président : Jean-Paul RABINAND

Directeur : Marcel FIAUDRIN

02 43 97 30 12 - 02 43 33 23 32

Coopérative Scolaire

Valérie LECAMUS

02 43 97 30 71

AFN

Réfèrent : Jean-Marc DORNEAU

02 43 33 80 16

Générations Mouvement-Aînés Ruraux

Président : Daniel GESLIN 02 43 97 27 27

Amicale des Sapeurs-Pompiers

Président : Valentin BESLIN

Mémoire et Patrimoine de Sougé

Présidente : Nicole DORNEAU

02 43 33 80 16

Les Lutins Sougéens

Président : Xavier BERT

06 87 92 26 12

Groupeement Défense contre les Ennemis des Cultures

Président : Bertrand GOIDEAU

02 43 97 25 85

Les Fous du volant

Président : Bruno DEPAIVE 06 52 59 32 31

ADMR

02 43 33 79 87

Familles Rurales

02 43 33 25 91

Escale (Centre Social)

02 43 34 82 47

Maison de Services au Public

02 43 33 33 99

Paroisse : référents sépulture

Jean-Marc BENECH 06 70 36 38 02

Maryvonne GUILMEAU 02 33 26 92 09